

qu'à ces expressions de dignité et d'intérêt qui peuvent obliger la France à sortir de sa neutralité envers l'Allemagne. Il semble que les spéculateurs affectent de s'effrayer de cette réserve. Puis, si l'on n'a pu encore se mettre d'accord sur le sens du paragraphe relatif aux lois de finances, on ne doute pas que l'emprunt ne soit dès à présent résolu; seulement on pense qu'il ne sera annoncé et réalisé que dans un mois, peut-être même au mois de janvier.

Quelques-uns font des restrictions à propos de l'abandon du projet de loi sur la réforme militaire et déclarent qu'avant de nous réjouir il faut attendre que nous connaissions le projet qui doit la remplacer.

Si, d'un côté, on fait valoir la confirmation des promesses du 19 janvier, de l'autre, on constate que les passages relatifs à la fermeté de la répression et à l'énergie du pouvoir ont causé quelque émotion. On juge que c'est un gage donné au parti conservateur pour le rassurer sur les conséquences que peut avoir l'application des lois nouvelles.

Nous ne pouvons encore connaître que par le télégraphe le sentiment de la presse étrangère; et voici la dépêche que l'Agence Havas transmet aux journaux: « Les journaux anglais parlent avec une grande admiration du discours impérial. » Le correspondant a-t-il bien lu tous les journaux anglais?

Un nouveau journal politique vient de paraître: *L'Intérêt Public* qui va se publier trois fois par semaine pour commencer. Il a pour rédacteur en chef M. Jules Brisson, qui débute par une solennelle profession de foi: Il déclare qu'il vient combler une lacune dans la presse parisienne, c'est-à-dire qu'il se donne pour mission d'être l'organe de la démocratie libérale. Il y a cependant déjà un certain nombre de journaux qui prétendent s'acquitter de cette mission: le *Sigle*, *l'Opinion*, le *Temps*, *l'Avenir national*, le *Courrier français*, le *Journal de Paris*. Il fait du reste appel à tous les hommes de cœur, sans exception de parti.

On parle de la retraite prochaine de M. Duruy qui serait nommé sénateur. Pourtant je crois pouvoir vous affirmer que cette retraite ne serait pas immédiate.

Le *Moniteur* doit publier demain ou après-demain les décrets convoquant les électeurs d'Indre-et-Loire et de la Somme pour l'élection de deux députés en remplacement de MM. Gouin et Conneau.

M. de la Vallée est parti pour son château de Cavalerie.

C'est aujourd'hui que M. Pinard a reçu tous les employés du ministère de l'intérieur.

Le Prince Napoléon était hier au Havre: il s'est rendu de là à Trouville: on dit qu'il est rentré aujourd'hui à Paris.

F. S. Au Sénat, une demande d'interpellation sur les affaires d'Italie a été déposée par MM. le baron Dupin, l'archevêque de Paris, le baron de Vincent, le cardinal Donnet, le cardinal de Bonnechose, l'amiral Charner, Le Verrier, etc.

CH. CAHOT.

Paris, 20 novembre

Le public à l'étranger ne parait pas avoir montré la même hésitation que nos spéculateurs à se prononcer sur le discours de l'Empereur. En Allemagne, en Angleterre, en Italie, on s'accorde à en reconnaître le caractère pacifique. C'est le plus bel éloge que l'on puisse en faire en dehors de notre frontière. Espérons que cette appréciation calmera quelques-unes de ces appréhensions que nos ennemis savent si bien entretenir à notre détriment.

Les bruits d'emprunt persistent, mais comme je vous l'ai déjà dit, on croit qu'il ne sera présenté qu'après le vote des lois sur la presse et sur le droit de réunion, ce qui le reculerait jusqu'à la fin de janvier. On ignore quel sera le sort des de-

mandes d'interpellations déposées par l'opposition; il est probable que les bureaux commenceront à s'en occuper demain, mais on ne pense pas qu'elles soient toutes repoussées; dans ce cas, quoique les rapports sur les lois relatives à la presse et au droit de réunion ne soient plus à déposer, il est possible que la discussion s'ouvre avant les premiers jours de décembre. Le gouvernement ne peut pas, de son côté, désirer que toute discussion sur les affaires politiques soit écartée par la majorité.

Je vous engage à lire le discours prononcé par M. Troplong dans la séance du Sénat d'hier; il est très-significatif, car il contient des déclarations qu'on n'était pas habitué à entendre de la part de l'honorable président du Sénat. Ce fait prouve que M. Troplong a voulu s'inspirer de la pensée libérale qui a dicté la lettre du 19 janvier, et que c'est à tort qu'on le placerait dans le parti des ultra-conservateurs.

Aujourd'hui a dû avoir lieu au Corps législatif l'élection des secrétaires pour la durée de la session. On croit qu'ils seront choisis uniquement parmi les membres de la majorité. M. Darimon serait réélu, mais on sait que depuis deux ans il appartient à la majorité avec laquelle il vote toujours. Il a, du reste, pris son parti de la certitude de ne pas être réélu à Paris. Il sera peut-être nommé sous-préfet.

Le petit *Moniteur* dans sa revue hebdomadaire s'exprime ainsi à propos du discours impérial:

« Le discours prononcé par l'Empereur a produit une impression profonde par son caractère essentiellement pacifique et civilisateur. Peuples et gouvernements y ont vu un nouveau témoignage de la politique élevée qui a toujours pour but le progrès et le bien général des nations. » Je vous ai cité ces lignes parce qu'elles font contraste avec les dispositions de notre marché financier que ne peuvent relever les déclarations pacifiques du chef de l'Etat. Il prend pour prétextes de ses inquiétudes, les nouvelles d'Italie, les bruits d'emprunt et les éventualités inconnues qui peuvent se préparer de l'autre côté du Rhin.

Le *Courrier français* a reproduit une note d'un journal italien qui annonçait comme un fait accompli la conclusion de la triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie et ajoutait que l'Italie devait fournir un contingent de 100,000 hommes pour aider la France contre la Prusse. Ce n'est pas vrai, nous en sommes convaincus, mais on ne peut pas dire que ce soit absurde.

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres à St-Cloud. On dit que l'Empereur continuera d'habiter St-Cloud pendant deux ou trois semaines et viendra ensuite se fixer pour l'hiver aux Tuileries.

Aujourd'hui a été appelée à la 5e Chambre l'affaire des arrestations du cimetière Montmartre. Les défenseurs, M^{rs} Picard, Delattre et Floquet, ont demandé la remise à huitaine pour pouvoir faire comparaitre des témoins. Sur le refus du président, les prévenus ont fait défaut. J'ignore encore quel jugement a été prononcé.

Le journal *La Rue* vient pour la troisième fois depuis un mois de se voir interdite la vente sur la voie publique.

On annonce la publication prochaine d'un journal qui s'appellerait: *L'Athée, journal des idées nouvelles*. Ce titre porte avec lui son commentaire.

CH. CAHOT.

Voici le discours prononcé par M. Troplong à l'ouverture de la séance du Sénat:

Messieurs, nous venons de nous compter pour la formation de nos bureaux, et de douloureuses absences nous ont frappés. Depuis quelques années, chacune de nos sessions m'impose à son début des sou-

venirs funèbres, lorsque je voudrais n'avoir à prononcer que des paroles de félicitations. Mais notre premier devoir est d'honorer la mémoire des morts. (Vif mouvement d'attention.)

M. le comte de La Bédoyère, que nous avons perdu peu de temps après la fin de la session, appartenait naturellement au Sénat. Car c'est dans ce palais même du Luxembourg qu'en 1815, son père, jeune et brillant officier, qui avait traversé les glorieux périls de nos plus rudes guerres, avait fait entendre les derniers accents d'une fidélité courageuse à la dynastie impériale. (C'est vrai! Très-bien!) Le crêpe funèbre qui voile la mémoire de cet intrépide soldat n'a jamais éclipsé l'honneur dont il était épris et qui fut héréditaire dans sa famille. Il ne fait que rappeler la tristesse des temps de discorde civile qui, au lieu d'une équitable indulgence, n'eurent que des rigueurs inflexibles pour ce cœur généreux et bouillant que subjuga le plus grand capitaine du monde, naguère son chef adoré, et se présentant à ses yeux éblouis comme le dieu des batailles. (Marques d'approbation.)

Félicitons-nous, messieurs, de vivre à une époque où des mœurs plus douces condamnent ces réactions sanguinaires, et où le retour de l'ordre sous une main puissante nous met à l'abri de ces déchirements. (Assentiment.) Le comte de La Bédoyère, notre collègue, partageait nos travaux depuis huit ans. C'était le sentiment du devoir, une franche et loyale indépendance qui dictait ses votes. Une mort inattendue nous l'a enlevé, et vous avez vu avec regret s'éteindre parmi vous un nom qui était comme une liaison entre le premier et le second Empire. (Vive approbation.)

C'est avec une profonde émotion que je vous parlerai de M. Fould, car il était pour moi plus qu'un collègue, il était un ami. M. Fould était entré dans la politique sous le précédent gouvernement. Le suffrage restreint en avait fait un député. La Chambre n'avait pas songé à en faire quelque chose de plus. Mais quand la révolution de Février eut brisé les anciens groupes parlementaires, le suffrage universel, placé en face des plus graves passions politiques et sociales, vit dans M. Fould un homme capable de les aborder courageusement et de haut. Paris l'envoya à l'Assemblée nationale, et le Prince Président l'appela dans ses conseils.

La suite a prouvé dans quelle estime il était auprès de l'Empereur. Sans doute il n'a pas été en permanence au ministère. La politique est un terrain mobile, surtout pour les ministres; et ce n'est guère que dans les monarchies absolues qu'on voit les ministres, après de longs ministères, mourir à leur poste, comme les Colbert et les Louvois. (Mouvement.) Mais un mandat qui finit n'est pas toujours une amitié qui cesse. M. Fould hors du pouvoir ne perdit pas celle de son souverain. Il y a même ceci de remarquable que chaque fois que l'Empereur a mis M. Fould dans les affaires actives, ça a été pour l'associer à une des idées saillantes ou à l'un des grands faits qui distinguent son gouvernement. Lorsque le Prince Président, par une juste interprétation de la constitution de 1848, eut résolu de faire apparaître son action propre à côté et comme conséquence de sa responsabilité personnelle, il fit appel à des hommes de cœur et de talent, comprenant la différence qui existe entre un monarque inviolable et irresponsable et un chef d'Etat responsable devant la nation.

M. Fould fut placé parmi eux, et il contribua à inaugurer pour sa part le système logique et vrai de l'intervention personnelle du Prince dans la direction de la chose publique. Quand ensuite, l'Empire ayant été fait, il fallut organiser le nouveau pouvoir, M. Fould reparut auprès de l'Empereur. Là, il coopéra, en qualité de ministre d'Etat, à tout ce qui se fit de grand et d'utile à cette époque de reconstruction, de raffermissement social et de

développement de l'activité nationale. Le Louvre, l'impulsion donnée aux travaux publics, la forme démocratique des emprunts, la liberté commerciale, etc., rappellent sa part de concours. Enfin, messieurs, vous n'avez pas oublié la rentrée si flatteuse que lui ménagea la bonté de l'Empereur, lorsque Sa Majesté opéra sa mémorable et libérale réforme dans l'usage des crédits extraordinaires. Ce n'est pas devant vous, messieurs, auteurs du sénatus-consulte de 1861, qu'il est nécessaire de faire ressortir les avantages du système qu'il consacra. On peut dire qu'il est un des palladiums de nos libertés financières. (Mouvement marqué d'assentiment.)

Je n'ajouterais rien à ce rapide aperçu pour montrer quel rôle éclatant M. Fould a joué sur la scène politique de son pays. C'est l'Empire qui l'a mis en lumière et qui l'a élevé. L'histoire impartiale l'en louera.

Elle dira que cet homme d'Etat, qui eût pu se reposer doucement dans les jouissances du luxe, leur préféra le rude labeur d'une vie utile au pays; que, doué d'éminentes facultés, il eut l'esprit large et libéral des économistes anglais, l'esprit d'ordre et de loyauté des Corvetto et des Louis, l'esprit pénétrent, sobre et fécond des Villele. Ces hommes supérieurs furent ses modèles: il sera modèle à son tour, et il comptera avec honneur parmi les administrateurs qui ont joui de la confiance de cette puissance indépendante et souveraine qu'on appelle le crédit, puissance insaisissable, qui ne consent à se donner qu'aux financiers d'élite et aux gouvernements loyaux. — (Bravo! — Très-bien! très-bien!)

Un mérite d'un autre ordre s'est éteint avec M. le général vicomte d'Allonville. C'est sur les champs de bataille de l'Algérie et de la Crimée qu'il avait conquis ses hauts grades; c'est là, et notamment au sanglant combat de Balaklava, qu'il avait payé de sa personne, comme les braves les plus braves, montrant combien le cœur de l'homme s'élève au-dessus des froids calculs de l'amour de soi, dans cette noble profession des armes que notre illustre collègue, M. le général Canrobert, a célébrée avec tant d'éloquence dans les paroles par lui prononcées aux obsèques du vicomte d'Allonville. Ce vaillant général eût voulu mourir au champ de l'honneur militaire: c'est le rêve du soldat. Qu'il se console d'être mort sous le règne doux et vivifiant de la paix; il n'y a rien perdu. La guerre laisse à ceux qui l'ont faite une auréole de gloire qui les suit dans la vie civile et qui brille encore sur leur tombeau. (Marques générales d'approbation.)

Le général Levasseur nous avait préparés par une longue absence, suite d'une douloureuse maladie, à une séparation inévitable. C'est aussi sur la terre d'Afrique, cette pépinière de braves, qu'il avait marché de succès en succès depuis les grades où l'on obéit jusqu'aux grades où l'on commande. Dans ceux-ci il se montra digne des hautes missions qui lui furent confiées, tantôt pour la bonne conduite de nos divisions, tantôt pour le maintien de la paix publique. Il fut résolu pour affronter la lutte et sage pour la prévenir. Vos regrets l'ont accompagné; vos souvenirs garderont sa mémoire. (Très-bien! très-bien.)

Messieurs, après avoir rendu nos pieux hommages aux collègues qui nous manquent, nous allons rentrer dans l'étude des affaires, où l'Empereur fait appel à votre patriotisme et à vos lumières. Sa voix s'est fait entendre. Toujours elle a le secret de dire le mot propre dans les situations politiques et de porter la lumière dans les esprits. Vous méditez ces paroles.

Après les anxiétés de ces derniers temps, après tant de rumeurs inquiétantes et irréfléchies, le pouvoir s'est élevé ferme et impartial avec un programme de paix sincère, de respect du droit des nations, et de lois tenant à ce qu'il y a de plus fondamental dans notre organisation.

La France en éprouvera un heureux

apaisement. Dans le tableau tracé par le discours du trône, tout le monde sera frappé de ces grands traits d'une politique digne de la France, à savoir: le principe d'autorité qui s'affirme, la liberté qui s'élargit, le vœu général qui se fait écouter, l'honneur et la prospérité du pays que protège et féconde l'initiative du gouvernement. Suivons l'Empereur dans cette voie, la patrie nous en remerciera.

Un ancien qui fut à la fois un des princes de l'éloquence et un des princes de la philosophie, a dit qu'il n'y a pas de spectacle plus agréable à Dieu que celui d'une société réglée par de bonnes lois. J'ose dire que la France ne fera pas devant lui mauvaise figure en tenant d'une main ses principes de 89, de l'autre ses codes immortels, et en y ajoutant les compléments politiques qui, sous le règne de l'Empereur, réalisent progressivement l'accord si rare d'un pouvoir fort et d'une liberté vraie. (Bravos prolongés, applaudissements.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

COURS DE LA BOURSE

Du 21 Novembre 1867

Cours de ce jour	Cours précédent
3 ^o / ₁₀₀ 68 50 — 3/4	68 40
4 ^o / ₁₀₀ 98 25 — 1/2	98 25

Le double affaire qui nous était intentée est venue hier devant le tribunal correctionnel de Lille, présidé par M. Lallier.

M. Franklin, substitut, occupait le siège du ministère public.

Trois apprentis de notre imprimerie ont d'abord comparu sous prévention d'avoir contrevenu à la loi du 27 juillet 1849, en distribuant des imprimés sans l'autorisation préfectorale. Deux d'entre eux, âgés de moins de seize ans, ont été acquittés comme ayant agi sans discernement. Le troisième a été condamné à 16 fr. d'amende et aux frais. Nous avons été déclaré civilement responsable.

C'est par erreur que le *Mémorial de Lille* annonce que la seconde affaire a été sur notre demande remise à huitaine.

Le même journal commet une seconde erreur en disant: « Lors des récents événements de Rome, M. Reboux sollicita de l'autorité la permission d'afficher et de faire imprimer et distribuer les dépeches qui lui avait transmises l'Agence Havas. Cette autorisation lui ayant été refusée, il crut pouvoir passer outre. »

Voici la vérité: Après l'enquête qui a eu lieu, par ordre de la Préfecture, nous avons demandé l'autorisation de publier nos dépêches, comme par le passé. Cette autorisation nous a pas été accordée.

Les nommés Camille Voegenberg, âgé de 23 ans, et Louis Varrrier, âgé de 31 ans, domestiques au service de M. Manquelier, cultivateur à Fiers, viennent d'être arrêtés pour vols au préjudice de leur maître.

Une perquisition opérée à leurs domiciles a fait découvrir une grande partie des objets volés.

M. le Maire de Roubaix vient de prendre cet arrêté concernant la circulation:

« Art 1er — Il est défendu de commencer les travaux de construction ou de réparation des murs de façades ou de clôtures avant d'avoir établi une barrière en charpente et planches jointives ayant au moins 2 mètres 25 de hauteur.

nées, en l'honneur du passage d'un prince étranger.

Le surlendemain devait avoir lieu une grande chasse suivie d'un dîner et d'un bal.

Montbrun s'y trouvait engagé de droit; malheureusement, il était bien difficile en aussi peu de temps de se présenter comme il l'aurait voulu. Le bal, toutefois, ne l'embarrassait point, encore moins le dîner: sa garde-robe arrivait toute fraîche et complète de Paris; mais il y avait laissé ses chevaux, et pour suivre convenablement une chasse comme celle qui se préparait, on ne pouvait se contenter du premier cheval venu.

D'un autre côté, Georges était trop fervent disciple de saint Hubert pour renoncer facilement au plaisir qu'il se promettait.

Enfin, s'en remettant au dieu du hasard, il envoya, la veille, chez le premier maquignon de la ville demander le meilleur cheval. L'animal arriva hennissant, piaffant et rongant son frein; à ces signes de noble impatience, Montbrun, subitement rassuré, abrégea un examen que l'obscurité rendait, du reste, fort difficile.

Cependant, pour lui éviter une fatigue inutile, il le fit partir aussitôt pour le rendez-vous de chasse, où il comptait se rendre lui-même en voiture.

Le lendemain, en effet, à l'heure

exacte, Montbrun descendait de voiture au carrefour où déjà la plupart des chasseurs étaient en selle.

Son cheval tout harnaché l'attendait, piaffant toujours et couvrant son frein d'une blanche écume.

Le jeune homme satisfait de ces signes de vigueur, rassembla les rênes et l'enfourcha légèrement.

Le signal du départ retentit presque aussitôt.

Tout alla bien d'abord: l'allure était modérée, le froid piquant excitait l'animal, et Montbrun, tout au plaisir du moment, ne lui accordait qu'une attention superficielle.

Mais bientôt, la bête de chasse étant sur pied, la vitesse augmenta et Georges s'aperçut que, malgré l'éperon, il avait peine à se maintenir aux derniers rangs; puis enfin, à une allure tout à fait inusitée pour lui, il lui sembla que son cheval boitait.

Il se pencha sur l'encolure pour en savoir la cause et demeura pétrifié dans cette position.

Une énorme seime fendait presque entièrement le sabot droit de l'arrière-train du pauvre animal, et, rendue plus sensible par cette rapide allure, inusitée sans doute, elle ensanglantait la route parcourue.

Georges comprit alors le motif des sou-

rires moqueurs qu'il avait surpris depuis quelques instants autour de lui.

Renonçant aussitôt à une lutte impossible, il mit son cheval au pas, et faisant demi-tour à droite, revint au point de départ, où il reprit sa voiture et se fit conduire à...

La journée commençait mal. Georges, agité d'un funeste pressentiment, hésita longtemps avant de se décider à prendre part au dîner et au bal qui devaient terminer les fêtes officielles au milieu desquelles il était tombé.

Cependant, secouant bientôt les idées noires qui travaillaient son esprit, il se montra, comme un Parisien sait le faire, vêtu d'une manière irréprochable.

A table, il se trouva placé entre une vieille dame allemande qui ne comprenait pas un mot de français et une longue demoiselle, sèche et jaune, et déjà sur le retour, qui, malheureusement pour lui, écorchait assez désagréablement la pauvre langue pour pouvoir lui débiter les bizarres tirades d'un cœur jusqu'alors inconnu, et de plus en plus dévoré du désir de trouver un vainqueur.

Certes, le jeune diplomate était violemment sollicité par de brûlantes et significatives œillades à tenter le facile désarçonnement d'une trop longue vertu; mais le chemin qu'auraient pu lui faire faire ces regards assassins eût été bien vite abandonné à l'aspect de trente-deux formidables dents jaunes et pointues, que lui dévoilait un indiscret et large sourire.

A deux ou trois reprises il sentit la pression d'un genou qui, comme un coin aigu, cherchait à entamer sa froideur et ne parvenait qu'à lui faire trouver détestables les mets succulents offerts à son palais connaisseur; chaque fois qu'il prenait ou reposait sur la table sa fourchette ou son couteau, sa main rencontrait inévitablement la main sèche de sa voisine, que ce contact semblait galvaniser; il dut même, à un certain moment, défendre le contenu de son verre où des lèvres sans pudeur voulaient connaître le fond de sa pensée.

« Ia, disait la langoureuse Allemande, j'ai toujours beaucoup aimé la France, ja, je ressemble à ma mère pour cela. C'est à croire que j'ai du sang de Français dans les veines. — Du sang de Français avengé alors, dit Montbrun, qui s'inclina souriant. — J'aime votre ciel bleu, continua-t-elle, tout en avalant une énorme truffe qui rendit sourde et pâteuse l'émission de la voix, j'ai toujours rêvé d'aller y passer ma jeunesse. — Il est temps d'y penser, » ne put s'empêcher de dire le jeune homme à demi-voix.

La longue oreille de sa trop tendre voi-

sine saisit la phrase, mais sans en comprendre l'ironie.

« J'y pense en ce moment, » soupira-t-elle, en jetant sur Montbrun un regard chargé des promesses les plus flatteuses.

Le malheureux recula si vivement sa chaise, qu'il alla heurter le coude de sa grosse voisine, occupée alors à engouffrer une croquette de riz: la croquette, trop violemment chassée, entra tout entière dans une bouche immense; la vieille dame, à demi suffoquée, poussa une espèce de gémissement guttural en lançant à son voisin, qui se confondait en excuses, un regard furieux.

Le reste du repas, heureusement presqu'à sa fin, se passa pour Montbrun dans le croisement continu de ces regards trop tendres à droite, et chargés de raillerie à gauche.

Pour vider jusqu'au bout la coupe d'amertume, il dut encore reconduire au salon le sentimental prosélyte d'union franco-allemande, dont le bras osseux se serrait fortement sous le sien; le salut qu'on lui fit, en le quittant, lui permettait, sans fatuité, toute espérance.

Aussi l'on doit comprendre de quelle humeur de dogue il était.

RAYMOND DE MARTIGNY.

(La suite au prochain numéro.)